

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 2\_5

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

**FINANCES**

**REFECTION DES STRUCTURES  
EXTERIEURES DES TENNIS  
ARTHUR ASHE**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS A  
LA REGION AUVERGNE-  
RHONE-ALPES**

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2\_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

**FINANCES****REFECTION DES STRUCTURES EXTERIEURES  
DES TENNIS ARTHUR ASHE  
DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"La région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité engager une politique visant à financer les programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces programmes comportent principalement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique, c'est-à-dire communale et intercommunale.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réfection des structures extérieures de l'espace Arthur Ashe et le réaménagement de son environnement.

Cet équipement est implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 44 de la section AI, d'une superficie totale de 14 249 m<sup>2</sup>, et est situé dans l'enceinte du parc sportif Galliéni, 439 avenue Galliéni à Riorges.

Après avoir dressé un constat de l'état des lieux, la ville de Riorges a constaté que l'ensemble des infrastructures extérieures de l'espace Arthur Ashe (terrains, éclairage et grillages) est en mauvais état. Les conditions de fonctionnement et d'accueil de celles-ci sont devenues insatisfaisantes, insuffisantes et inadaptées à la pratique du tennis.

La ville de Riorges prévoit de les réhabiliter et de réaménager cet environnement afin d'accueillir dans les meilleures conditions les membres du club pour leurs entraînements, les événements sportifs et le public.

Le coût global de cette opération est estimé à 180 000 € HT.

La programmation des travaux est envisagée courant 2017/2018 pour une durée estimée à six mois à compter de l'attribution des marchés.

Le projet pourrait bénéficier de l'aide financière de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif "Bourg centre" ou de tout autre dispositif."

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2\_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le projet d'investissement relatif au projet de réhabilitation des infrastructures extérieures de l'espace Arthur Ashe ;
2. approuve le dossier de demande d'aide financière relatif à ce projet ;
3. sollicite pour ce dossier, une subvention de la région Auvergne -Rhône-Alpes, d'un montant aussi élevé que possible.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



*(Handwritten signature in blue ink)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2\_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017